



COURSE SAINT-LAURENT - 15 AVRIL 2018 - DÉFI CORPORATIF

Le Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect espère compter sur votre participation à la Course Saint-Laurent 2018. Il nous apparaît important de vous faire certains rappels pour faciliter la suite des choses et favoriser une expérience positive le 15 avril prochain :

- Chaque équipe est formée de 3 participants (ou plus) courant une des distances suivantes : 2, 5 ou 10 km. Lorsqu'il y a plus de 3 coureurs, le meilleur résultat obtenu pour chaque distance sera retenu.
- Le coût de l'inscription est de 25 \$ pour le 2 km et \$35 pour le 5 km ou 10 km, par participant. Notez que le tarif individuel de la course sera appliqué pour les employés ne faisant pas partie d'une équipe. Absent ou présent, un coureur inscrit est facturé. La facturation sera envoyée durant la semaine suivant l'activité.
- Pour tout changement souhaité le matin de la course, veuillez en informer l'organisateur dans un délai raisonnable avant le départ de la course. Notez bien que le système électronique de détection du dossard ne peut fonctionner qu'une seule fois par dossard. Si nécessaire, veuillez demander (inclus dans votre frais) un nouveau dossard dans les cas suivants :
 - substitution d'un participant
 - changement de distance
 - perte de dossard
- Remise des dossards : les dossards du Défi Corporatif ne seront distribués que le 15 avril, dès 7 h 30 AM, au site de la course: 13 001 Boul. Cavendish. Une table sera assignée au "Défi Corporatif" et les dossards y seront classés par ordre alphabétique des participants inscrits au Défi. Aucune pièce d'identité ou preuve d'inscription n'est exigée pour avoir le dossard.
- Horaire des départs :
 - 9h00 = 2 km
 - 9h30 = 5 km
 - 10h00 = 10 km.Soyez sur place au moins 45 minutes avant le départ !
- Équipe gagnante : l'entreprise gagnante sera celle avec la plus basse somme des 3 rangs (position dans le classement de chacune des distances) et sera connue la semaine suivant la Course Saint-Laurent (compilation manuelle). Des médailles seront remises aux membres des 3 équipes gagnantes du Défi Corporatif 2018.
- . En cas d'égalité, les entreprises seront départagées en se basant sur le total des 3 chronos.
- . Sera déclarée HORS-CONCOURS, et donc NON éligible aux prix remis aux gagnants, toute équipe qui :
 - i. Aura dans ses rangs un coureur âgé de moins de 18 ans;
 - ii. Aura fait courir 2 fois le même équipier pour tout motif;
- Un classement des équipes "HORS-CONCOURS" sera établi à la fin du Défi.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN À NOS ACTIVITÉS !